

L'éolien wallon : une embellie passagère ne fait pas le beau temps

Le secteur attend la concrétisation des mesures politiques annoncées

Les statistiques, publiées ce jour, traduisent une légère reprise de l'installation éolienne sur le territoire wallon. Les 26 MW installés depuis le début de 2016 ne peuvent occulter un ralentissement persistant de l'implantation éolienne depuis six ans, en décrochage avec les objectifs politiques affichés. Pour EDORA, cette embellie d'ordre conjoncturel ne signifie pas une reprise durable pour le secteur, toujours miné par un nombre considérable de permis bloqués au Conseil d'Etat. L'avenir de l'éolien en Wallonie repose sur une sécurisation juridique du cadre qui se fait toujours attendre. EDORA demande au Gouvernement et au Parlement wallons de concrétiser urgemment les diverses mesures annoncées.

Le facilitateur éolien a publié, ce jour, les dernières données sur l'installation éolienne en Wallonie¹. Elles font état de 12 nouveaux mâts érigés en territoire wallon au premier semestre 2016, ce qui correspond à 26 MW installés. Ces chiffres traduisent une légère reprise de l'installation (en comparaison aux chiffres de 2015) mais apparaissent toujours en décrochage par rapport aux objectifs affichés par le Gouvernement wallon pour l'éolien d'ici à 2020. Les chiffres du facilitateur éolien indiquent aussi que près de 500 MW de permis éoliens octroyés sont encore bloqués au Conseil d'Etat.

Sécuriser le cadre éolien via la révision du CoDT

Aujourd'hui, l'insécurité juridique des permis octroyés reste donc une dure réalité pour tous les développeurs de projets éoliens.

Pour EDORA, la légère embellie constatée au 1er semestre 2016 ne sera que passagère si elle ne repose pas sur une base solide et durable: la sécurisation juridique de la réglementation éolienne.

Dans le cadre de la révision du CoDT en cours au Parlement wallon, EDORA a proposé des amendements permettant de mieux encadrer le processus de dérogation au plan de secteur, requis dans le cadre de la demande de permis. A quelques jours du vote au Parlement, la majorité ne semble pas encore s'y être réellement intéressée. EDORA, pourtant auditionnée par le Parlement, attend de ce dernier un sursaut lors du vote final.

De son côté, le Gouvernement wallon a clairement annoncé sa volonté de relancer le secteur en initiant un nouveau processus de décret éolien afin de clarifier certains critères à l'installation. Pour EDORA, il est essentiel que ce décret apporte une objectivation de la réglementation éolienne afin de permettre un développement continu du secteur et la bonne réalisation des projets en cours.

CONTACTS PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Conseiller éolien d'EDORA : 0496/ 12 22 31 – falbitar@edora.be

Noémie Laumont : Secrétaire générale d'EDORA: 0498/ 16 89 00 - nlaumont@edora.be

¹ APERe – www.apere.org

A PROPOS D'EDORA :

EDORA fédère une filière renouvelable tournée vers un triple optimum : socio-économique, énergétique et environnemental. Notre fédération plaide pour un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité économique.

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nos actions visent à favoriser et soutenir le développement de la filière renouvelable. Nous fédérons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments...

En savoir plus : www.edora.org